

## FRDR10616 – ruisseau le Vion

15/01/21

<b>Type de masse d'eau</b>	ESU								
<b>Code masse d'eau</b>	FRDR10616								
<b>Nom masse d'eau</b>	ruisseau le Vion								
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	06830246 + VION À EXCENEVEX 1 Indiquer P90 retenu. : 21,5								
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	6								
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	Ballaison* Douvaine* Excenevex Massongy* Messery Sciez								
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input type="checkbox"/> Autre : argumentaire à préciser								
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>									
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p><b>Analyse de données</b> La campagne de mesures n'a fait l'objet que de 4 mesures entre octobre 2018 et juillet 2019. Une seule mesure est supérieure à 18 mg/L, avec un dépassement faible de : 21,5 mg/l. Ce dépassement n'est donc pas significatif. Les dernières données de 2020 montrent 3 dépassements. La présence d'une nappe souterraine dépassant les 40mg/l démontre un bassin versant dégradé.</p> <p><b>Agricole</b> Le chargement animal est très faible sur ce bassin versant : 0,47 UGB /ha. Le nombre de têtes diminue également : pour les bovins lait, 1142 UGB (2020) contre 1532 (2015) (-5,8%) ; pour les autres bovins, 102 UGB (2020) contre 214 (2015) (-52,3%)</p> <p><b>autre pollution</b> Sur le bassin versant, 1 station</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>STEP</th> <th>Capacité</th> <th>Charge maximale actuelle</th> <th>Point de rejet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Douvaine</td> <td>45 000 EH</td> <td>48 000 EH</td> <td>Le Léman</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le point de réseau nitrate n'est pas impacté par le rejet de la station.</p> <p>Entre 2015 et 2018 la population a augmenté de 5 %. L'assainissement non collectif représente 8 % du bassin versant et il a augmenté de 6 %.</p>	STEP	Capacité	Charge maximale actuelle	Point de rejet	Douvaine	45 000 EH	48 000 EH	Le Léman
STEP	Capacité	Charge maximale actuelle	Point de rejet						
Douvaine	45 000 EH	48 000 EH	Le Léman						
<b>Synthèse retenue par la DREAL de bassin</b>	<p>Le bassin versant du ruisseau le Vion est proposé au classement au regard de la valeur du p90 (21,5mg/l) dépassant le seuil de 18mg/l.</p> <p>Il est rappelé que le code de l'environnement (art. R211-77) prévoit le classement des masses d'eau en prenant en compte la qualité du milieu uniquement et non en</p>								

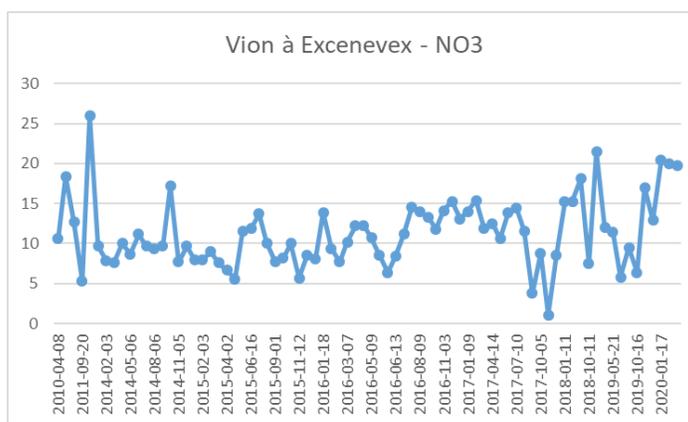
fonction de l'occupation des sols.

Par ailleurs, la réglementation française n'indique pas de minimum d'analyse pour la campagne de surveillance quadriennale sur les nitrates. L'existence de 4 analyses durant la 7ème campagne n'est donc pas un argument recevable.

La station de suivi est située à Excenevex à l'aval du bassin versant, avant son entrée dans le Léman. Elle est suivie au titre du réseau de contrôle opérationnel (RCO). Les stations du réseau RCO (hors zones vulnérables) sont suivies 4 fois par an (suivi trimestriel).

L'analyse des données disponibles montre des dépassements fréquents depuis 2010. Au total, 7 dépassements sur 78 mesures sont constatés :

- 1 dépassement durant la 7ème campagne à 21,5 mg/l, en période hivernale
- 3 dépassements historiques sur 68 valeurs de janvier 2010 à septembre 2018, parmi lesquels une valeur à 18,1 mg/l juste avant la 7ème campagne en septembre 2018.
- 3 dépassements postérieurs à la 7ème campagne en janvier, avril et septembre 2020.



L'analyse des nutriments sur cette masse d'eau ne met en évidence aucun problème d'assainissement. La STEU de Douvaine n'impacte d'ailleurs pas la masse d'eau puisque son rejet s'effectue dans le lac Léman.

La masse d'eau souterraine sous-jacente (FRDG242 – *Formations glaciaires et fluvio-glaciaires du Bas-Chablais, terrasses Thonon et Delta de la Dranse*) est également proposée au classement en zone vulnérable.

**Ces éléments justifient la proposition de classement de la masse d'eau FRDR10616 – *Le Vion* et de l'ensemble des communes qui intersectent son bassin versant.**

**La proposition de classement de cette masse d'eau est donc maintenue.**